CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de publication : 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Christine HEINTZ, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Nathalie PETRAULT, Éric PREVOST.

Excusés : Marie-Laure BOISSEL, Dominique PAYET, Didier PROUST, Corinne GUYON.

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Marie-Pierre MISSIOUX donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Thomas BRAUD donne pouvoir à Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN,

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20260930-DE-2026-08-17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-08-17 ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET CRÉANCES ÉTEINTES DES DIFFÉRENTS BUDGETS DE L'EXERCICE 2026

Rapporteur Didier JOLLET

Monsieur le Vice-président délégué informe le conseil communautaire que le Service de Gestion Comptable de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE présente un montant d'admissions en non-valeur (ANV), concernant des impayés de factures, pour un montant de 64 669.11€ pour l'année 2026.

Budgets et Régies	Montants prévus au budget 2026	6541 Admissions en Non Valeur proposées par le comptable	Montants retenus par la collectivité
400 00 Budget principal	20 000,00 €	2 466,41 €	2 466,41 €
400 35 Ordures ménagères	40 000,00 €	24 961,01 €	24 961,01 €
400 27 Régie assainissement	25 000,00 €	10 846,28 €	10 846,28 €
400 42 Régie eau potable	40 000,00 €	25 422,62 €	25 422,62 €
400 46 Activités écononomiques	1 000,00 €	972,79 €	972,79 €
TOTAL	**126 000,00 €**	**64 669,11 €**	**64 669,11 €**

Monsieur le Vice-président informe également le conseil communautaire que le Service de Gestion Comptable de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE présente un montant de créances éteintes, à la suite des procédures de surendettement, effacement de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, et de mise en liquidation judiciaire (professionnel) pour un montant de 44 097.44€ pour l'année 2026.

Budgets et Régies	Montants prévus au budget 2026	6542 Créances éteintes proposées par le comptable	Montants retenus par la collectivité
400 00 Budget principal	10 000,00 €	1 480,61 €	1 480,61 €
400 35 Ordures ménagères	10 000,00 €	10 011,77 €	10 011,77 €
400 27 Régie assainissement	15 000,00 €	8 886,49 €	8 886,49 €
400 42 Régie eau potable	15 000,00 €	19 058,60 €	19 058,60 €
400 43 Régie mobilité	1 000,00 €	80,00 €	80,00 €
400 46 Activités écononomiques	- €	4 579,97 €	4 579,97 €
TOTAL	**51 000,00 €**	**44 097,44 €**	**44 097,44 €**

Il est rappelé que, dans le montant des créances éteintes du budget principal, 1 407.31€ concernent des créances éteintes de la redevance d'ordures ménagères d'avant 2016, date de création du budget annexe. Ces créances éteintes sont portées par le budget principal et remboursées par le budget REOM par une participation.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER les admissions en non-valeur présentées pour un montant de 64 669.11€,
- DE PRENDRE NOTE de l'admission des créances éteintes à hauteur de 44 097.44€,
- D'AUTORISER la participation d'un montant de 1 407.31€ à verser du budget REOM vers le budget principal,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre